



Liquidateur judiciaire injoignable.

Par JulieG

Bonjour,

En procès contre un employeur depuis 2016, celui-ci s'est retrouvé en liquidation judiciaire.

Au stade de la procédure, j'avais "gagné" contre cet employeur qui avait de son côté fait appel. La date d'appel devait être en Juin de cette année. La liquidation date de Mars 2023.

À l'annonce de cette liquidation, j'ai fait connaître ma créance par recommandé et via la plateforme internet au liquidateur judiciaire. Mon avocate en a fait de même.

Depuis, mon avocate (Qui n'était pas mon avocate initiale mais a remplacé celle qui a suivi mon dossier depuis 2016 - suite à des soucis de santé puis retraite) a quitté le navire en me disant que les choses suivraient son cours.

Nous sommes fin Juillet, le liquidateur Judiciaire n'a jamais répondu aux recommandés, ne répond pas au téléphone.

Je pense aller directement sur place mais sans grands espoirs.

Que faire ?

Cordialement,

Par Indigo

Bonjour Julie,

Lorsque vous indiquez que faire.

Dans la mesure où vous n'avez pas eu réponse à votre interrogation, vous pouvez consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

Si tel est votre choix, munissez vous de toutes les pièces en votre possession.
Pas d'inquiétude l'avocat ne les conservera pas.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.